

# **Nouveau concours national d'expression orale de l'AMOPA**

## **Pour les élèves de troisième des collèges**

### **Année scolaire 2018-2019.**

Au cours de cette année scolaire passée les sections de la Charente Maritime, du Doubs, de l'Oise, des Pyrénées Atlantiques, du Rhône et de la Vendée se sont portées volontaires pour expérimenter un nouveau concours de l'AMOPA ouvert à l'expression orale des élèves des collèges.

La jeunesse d'aujourd'hui sera naturellement la France de demain dans un monde sans cesse en évolution où la compétition est de plus en plus vive. Les membres de l'AMOPA reconnus pour leurs compétences éducatives se sont engagés pour préparer notre jeunesse à relever ces défis qui l'attendent. Depuis de nombreuses années notre association se mobilise pour développer l'expression écrite de la jeunesse avec les nombreux concours de la Défense et de l'illustration de la langue française.

Avec le concours « Plaisir de dire » l'AMOPA, attentive aux attentes de la jeunesse, s'engage aujourd'hui pour les élèves de collège afin de contribuer à développer leur expression orale utile pour la réussite de leurs examens à venir et demain pour leur intégration sociale, professionnelle et citoyenne.

Les candidats, élèves de troisième de collège, doivent s'exprimer sans note, seuls (3minutes) ou en duo (5minutes), sur un sujet donné dans le domaine de l'éducation citoyenne.

Ce concours national se déroule en complément des concours départementaux d'expression orale organisés à l'initiative des sections avec une sélection en département, les lauréats départementaux participant à la partie nationale ouverte dans les deux catégories, seul ou (et) en duo.

Cette année lors de la traditionnelle cérémonie de remise de tous les prix nationaux de l'AMOPA c'est Yasmine Moujtahid du collège St. Ursule de Pau dans des Pyrénées Atlantiques qui a remporté le premier national en solo et Audrey Camus et Salomé Tong du collège Stéphane Piobetta d'Aubigny en Vendée qui ont été lauréates du concours en duo.

Lors de la remise des prix nationaux à la Sorbonne, à la demande du jury national ravi par sa prestation, Yasmine a bien voulu accepter d'exprimer à nouveau devant un nombreux public sa forte volonté de défendre et de promouvoir la condition féminine ce qui lui avait valu d'être lauréate dans sa catégorie. Les applaudissements fournis et enthousiastes de l'assistance marquaient concrètement la juste reconnaissance de la maîtrise de l'expression orale indispensable à la formation de la jeunesse et la justesse du choix de l'AMOPA de créer ce premier concours national pour distinguer désormais cette indispensable compétence.

Le concours « Plaisir de dire » sera proposé l'année scolaire prochaine par toutes les sections de l'AMOPA à tous les élèves des classes de troisième de tous les collèges de France. Fruits de la phase expérimentale, dès le début du mois de juin tous les documents nécessaires au lancement de ce nouveau concours seront adressés aux sections accompagnés d'une fiche d'inscription.

Daniel TRAN  
Vice-président national